

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Bureau du Conseil

Nice, 27 mars 2009

**SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 03 AVRIL 2009**

**125 DOSSIERS**

--oo0\*0oo--

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,  
MAIRE DE NICE**

**0. Propositions d'actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes**

**Questions diverses**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOIT KANDEL,  
1ER ADJOINT AU MAIRE**

**1.1 Revalorisation de l'indemnité mensuelle versée aux surveillants des écoles (papys et mamys trafic)**

Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser de 10% l'indemnité mensuelle versée aux surveillants bénévoles des écoles, soit 285 euros par mois au lieu de 259 euros.

**1.2 Autorisation de signature de quatre conventions après mise en concurrence et examen par la commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques : buffet buvette sis théâtre de Verdure, minigolf sis parc Carol de Roumanie, un distributeur de boissons chaud/froid sis 81 rue de France à Nice, une activité de petit train touristique.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de quatre conventions autorisant l'exploitation d'un buffet buvette au théâtre de verdure, d'un minigolf au parc Carol de Roumanie, d'un distributeur de boissons chaud/froid sis 81 rue de France et d'une activité de petit train touristique à Nice.

**1.3 Procédure d'abandon volontaire des véhicules par leurs propriétaires - enlèvement et destruction.**

Il est proposé au Conseil municipal une procédure d'abandon volontaire. En effet, de nombreux véhicules en stationnement abusif sur le domaine public relèvent de l'abandon définitif par leurs propriétaires; ces véhicules, qui deviennent de fait des épaves, nuisent à l'environnement et provoquent un grand risque d'incivilités diverses. Aussi, pour maintenir la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques, il est nécessaire de procéder à un enlèvement rapide et simplifié, sans frais pour leurs propriétaires.

**1.4 Modification de la délibération n° 5.15 du 19 décembre 2008.**

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération n°5.15 du 19 décembre 2008 portant sur les conditions d'occupation du domaine public.

**1.5 Surveillance des baignades de la commune pour la saison balnéaire 2009 - Armement des postes de secours et de surveillance par le SDIS - Hébergement des nageurs sauveteurs extérieurs au département.**

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à régler le coût d'intervention des nageurs sauveteurs au service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et la dépense d'hébergement des nageurs sauveteurs extérieurs au département.

**RAPPORTEUR : MADAME VERONIQUE PAQUIS,  
ADJOINT AU MAIRE**

**2.1 Attribution de subvention à deux associations scientifiques**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi de subventions à deux associations scientifiques.

**2.2 Participation de la ville de Nice à l'appel à projet régional AGIR pour l'énergie, commune lauréate.**

Il est proposé au Conseil municipal de participer à l'appel à projets "collectivité lauréate AGIR pour l'énergie" afin de permettre à la collectivité mais aussi aux citoyens d'être acteurs de la lutte contre l'effet de serre au quotidien, et de valoriser chaque contribution personnelle à l'action collective. Il est également demandé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt de candidature de la ville de Nice.

**2.3 Attribution d'une subvention à l'association OF-EEE pour l'organisation sur Nice de la cérémonie nationale d'annonce des lauréats du Pavillon bleu 2009.**

La ville de Nice a présenté un dossier de candidature en vue de l'obtention du label Pavillon bleu 2009. La proclamation nationale des résultats fait l'objet d'une conférence de presse nationale. Au regard de son dossier et de ses actions en matière de développement durable, la ville de Nice a été retenue pour accueillir le 29 mai 2009 cette conférence de presse nationale d'annonce des lauréats. L'organisation de cette manifestation est soumise à une participation financière de la Ville. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce dossier de candidature.

**2.4 Mesures de soutien à la recherche niçoise. Allocations individuelles aux jeunes chercheurs**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le mécanisme d'attribution d'allocations individuelles aux jeunes chercheurs pour l'année 2009.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RUDY SALLES,  
ADJOINT AU MAIRE**

**3.1 Animation du syndicat de la boucherie des Alpes-Maritimes le 13 avril 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la tenue d'une animation proposée par le syndicat départemental de la boucherie des Alpes-Maritimes et de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention de 3 700 euros.

**3.2 Office de Tourisme et des Congrès - désignation de deux membres titulaires et de deux membres suppléants supplémentaires, habilités à siéger au Comité de Direction.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation de deux nouveaux membres socio-professionnels et de leurs suppléants, représentant la société Aéroport et la SNCF, et de procéder à la désignation de deux nouveaux membres élus de la Ville et de leurs suppléants, habilités à siéger au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme et des Congrès.

**3.3 Adhésion de la ville de Nice au projet de la Côte d'Azur des Peintres : convention de partenariat entre la ville de Nice, le Comité Régional de Tourisme et l'Office de Tourisme de Nice**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la ville de Nice à s'inscrire dans le parcours de la Route des Peintres au travers de l'implantation sur son sol de 17 lutrins et d'autre part d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante aux côtés du Comité Régional du Tourisme et de l'Office du Tourisme de Nice.

**3.4 Octroi d'une subvention à l'association Bnai Brith Golda Meir en faveur de la réalisation de la deuxième édition du festival du cinéma israélien.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention municipale à hauteur de 4 000 euros à l'association Bnai Brith Golda Meir en faveur de la deuxième édition du festival du cinéma israélien qui s'est tenue tous les dimanches du mois de mars 2009, et qui a fait l'objet d'un préfinancement par l'association.

**RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,  
ADJOINT AU MAIRE**

**4.1 Théâtre de la Photographie et de l'Image. Convention de cession d'oeuvres photographiques en échange de matériel photographique.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition d'oeuvres photographiques de Gérardpierre dont Michel Coen, photographe, est propriétaire en échange de matériel photographique devenu inutile.

**4.2 Opéra : contrat de partenariat avec l'Association Europa Danse pour deux représentations du ballet - Picasso et la Danse- au mois d'octobre 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités du contrat de partenariat avec Europa Danse pour deux représentations de son ballet vedette "Picasso et la Danse" en octobre 2009. L'Opéra de Nice met à disposition la salle et le personnel d'accueil, Europa danse prend en charge tous ses frais de tournée (transport, frais de séjour). Les recettes sont partagées à hauteur de 70 % pour Europa Danse et de 30 % pour la ville de Nice.

**4.3 Opéra : les Contes d'Hoffmann - Annulation du contrat de coproduction avec l'Opéra Théâtre de Saint - Etienne - Abrogation de la délibération 4.8 en date du 17 octobre 2008.**

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n° 4.8 en date du 17 octobre 2008 relative au contrat de coproduction des Contes d'Hoffmann avec l'Opéra Théâtre de Saint-Etienne, celui-ci ayant été annulé pour cause de changement de direction et de baisse du budget.

**4.4 Ecole départementale de musique des Alpes-Maritimes. Participation financière de la ville de Nice au titre de l'année 2009 concernant la prise en charge partielle des droits d'inscription payés par les familles niçoises**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'octroi d'une participation financière à l'Ecole départementale de musique d'un montant de 8 100 euros au titre de l'exercice 2009. Cette participation constitue la prise en charge partielle des frais d'inscription des 18 enfants niçois inscrits.

**4.5 Mise en valeur du Monastère de Cimiez - Convention de mise à disposition et d'exploitation par l'association Cimiez Art.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec l'association Cimiez Art pour la mise en valeur du Monastère de Cimiez. La subvention à verser par la ville sera portée à 10 000 euros.

**4.6 Adhésion à l'association Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) pour 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la ville de Nice à la Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) pour l'année 2009, considérant l'intérêt que représente pour la Ville l'adhésion à cet organisme afin de favoriser les échanges, de partager les expériences dans le domaine culturel territorial, et de resserrer ainsi le lien entre tous les acteurs intervenants dans ce domaine. Le montant de la cotisation pour l'année 2009 s'élève à 1 650 euros.

**4.7 Passation de l'avenant n°4 pour l'association délégation départementale à la musique et à la danse des Alpes-Maritimes (ADEM 06). Passation de deux conventions d'objectifs pour les associations théâtre niçois de Francis Gag et Ensemble Baroque de Nice**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'association Délégation départementale à la musique et à la danse des Alpes-Maritimes (ADEM 06) et des deux conventions d'objectifs pour les associations Théâtre niçois de Francis Gag et Ensemble Baroque, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.

**4.8 Théâtre national de Nice (SA TNN Productions) : passation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition et d'exploitation entre la ville de Nice et le TNN et versement d'une subvention d'équipement de 100 000 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition et d'exploitation entre la ville de Nice et le théâtre national de Nice (SA TNN Productions) ainsi que l'octroi d'une subvention d'équipement de 100 000 euros comme le stipule l'article 26 de la convention de mise à disposition et d'exploitation du théâtre de Nice en vue de la remise en état de huit perches électriques, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

**4.9 CRR - Legs Kosma - Attribution d'une subvention à l'association Cuivres Côte d'Azur**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association Cuivres côte d'azur dans le cadre du déplacement au Brésil, en juillet 2009, de son brass band méditerranée, qui regroupe des enseignants, anciens élèves et élèves actuels du département cuivres du CRR de Nice, et qui participera à une rencontre internationale de cuivres. Cette opération renforcera le rayonnement au niveau international du CRR de Nice.

**4.10 Palais Lascaris : contrat de dépôt du fonds Erard-Gaveau-Pleyel par la Société AXA**

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de dépôt de fonds Erard-Gaveau-Pleyel entre la ville de Nice et Monsieur Henri de Castries, Président du Directoire de AXA. Ce dépôt concerne des instruments de musique du XIXe siècle.

**4.11 Pôle création-Nouveaux projets. Attribution de bourses d'aide aux projets de création (APC), attribution d'aides de soutien (AS) dans les champs disciplinaires des arts plastiques, des arts du spectacle vivant, des musiques actuelles et contemporaines et des arts numériques. Festival du Livre du 12 au 14 juin 2009 : attribution du prix Baie des Angers**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'attribution de bourses d'aide aux projets de création (APC), et de l'attribution d'aides de soutien (AS) dans les champs disciplinaires des arts plastiques, des arts du spectacle vivant, des musiques actuelles et contemporaines et des arts numériques ainsi que l'attribution du prix Baie des Angers dans le cadre du Festival du Livre qui se déroulera du 12 au 14 juin 2009.

**4.12 Conventions de partenariat à passer avec la FNAC, la société Crédit Agricole et le Musée Matisse et le Musée des Beaux Arts.**

Dans le cadre de l'exposition Matisse-Rodin, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions de partenariat entre le Musée Matisse / Musée des Beaux Arts, la société FNAC-Nice et la société Crédit Agricole, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**4.13 Musées municipaux, Conservatoire à rayonnement régional (CRR), Opéra et théâtre Francis GAG. Demandes de subventions auprès de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), du Conseil régional et du Conseil général.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme de restauration, traitement et acquisition d'oeuvres et d'objets d'art des musées de Nice pour l'année 2009. Pour ces opérations, des subventions auprès de la direction régionale des Affaires culturelles, du Conseil régional et du Conseil général sont susceptibles d'être octroyées à la ville de Nice. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ces concours financiers.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP,  
ADJOINT AU MAIRE**

**5.1 Cimiez - église du Monastère - restauration des couvertures - convention de maîtrise d'ouvrage avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la réalisation des travaux - financement - demande de subventions.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention établie par la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage, d'autoriser la dépense de 400 000 euros hors taxes correspondant aux travaux de restauration des couvertures de l'église du Monastère et de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 120 000 euros hors taxes.

## **5.2 Subventions pour restauration d'éléments d'architecture sur trois constructions.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver trois subventions pour la restauration de trois édifices dont l'architecture est de qualité et entre de ce fait dans les cas d'attribution, afin de conserver l'intégrité du patrimoine architectural de Nice.

## **5.3 Habilitation de monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer pour le compte de la ville de Nice les permis de démolir, de construire, d'aménager et les déclarations préalables conformément au code de l'urbanisme.

## **5.4 Vente d'une parcelle communale, avenue de Rimiez, à la commune de FALICON.--**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente à la commune de Falicon d'une partie (934 m<sup>2</sup>) de la parcelle appartenant à la ville de Nice, cadastrée section AN n° 42 d'une superficie totale de 971 m<sup>2</sup>, sur laquelle est situé le clos de boules de l'Aire Saint-Michel, au prix de 46 700 euros fixé par France Domaine.

## **5.5 RETIREE**

## **5.6 Elaboration du Plan local d'Urbanisme. Débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.**

Il est proposé au Conseil municipal de débattre sur les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). Conformément au code de l'urbanisme, ce débat doit intervenir au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU prévu pour juin 2009.

## **5.7 Régularisation foncière - rétrocession gratuite à monsieur et madame LINET, d'une emprise de 13 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communale cadastrée section LS n°436 sise rue Raiberti**

Afin de permettre l'ouverture d'une voie entre la place de la Libération et l'avenue Saint Lambert, la Ville a cédé une parcelle à détacher de la propriété communale cadastrée, à monsieur et madame LINET Oscar. En échange, ces derniers ont également cédé à la Ville une emprise de 12 m<sup>2</sup> à détacher de leur propriété sise à NICE rue Raiberti. Or, la parcelle cédée par les époux LINET à la Ville est toujours restée physiquement intégrée dans la propriété LINET bien qu'elle ait été incorporée pour le cadastre dans une propriété communale. En outre, la parcelle cédée par la Ville aux époux LINET est restée physiquement intégrée dans la parcelle communale. La voie nouvelle n'ayant jamais été ouverte, les enfants des époux LINET demandent aujourd'hui la rétrocession de la parcelle cédée par leurs parents. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser cette rétrocession à titre gratuit.

**5.8 Façades du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) - rénovation - demande de subventions.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'un subventionnement de l'ordre de 50 % pour les façades du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) des dépenses réellement supportées par le propriétaire et d'approuver le coût global des travaux estimé à 105 000 euros TTC. Ces subventions seront accordées sur présentation des factures acquittées à présenter avant le 31 juillet 2009.

**5.9 Colonie d'Isola, résiliation de bail et cession à la commune d'Isola.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la résiliation par anticipation du bail emphytéotique des 28 mai et 15 novembre 1999 ainsi que la vente à la commune d'Isola d'une propriété d'une superficie totale de 6 763 m<sup>2</sup>, sise à Isola, lieudit Predi, cadastrée section B n° 1196 (4 271 m<sup>2</sup>), 1197 (360 m<sup>2</sup>), 1230 (160 m<sup>2</sup>), 1232 (1 226 m<sup>2</sup>), 1233 (313 m<sup>2</sup>), 1234 (42 m<sup>2</sup>), 1257 (215 m<sup>2</sup>) et 1258 (176 m<sup>2</sup>), appartenant à la ville de Nice, en vue du maintien d'une activité de colonie de vacances, au prix de 340 000 euros fixé par France Domaine et payable en six annuités de 2009 à 2015.

**5.10 Aménagement des terrasses des Ponchettes et des abords immédiats. Acquisition amiable d'un immeuble cadastré section KS n° 299 sis à Nice, 8, cité du Parc, 69, quai des Etats Unis, appartenant aux consorts GRIMALDI.**

Dans le cadre du projet municipal de réaménagement des terrasses des Ponchettes et de ses abords, la ville de Nice décide de se porter acquéreur de l'immeuble cadastré section KS n° 299, d'une superficie cadastrale de 126 m<sup>2</sup>, au prix de 610 000 euros conforme à l'évaluation de France Domaine, appartenant aux consorts GRIMALDI. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette acquisition foncière au prix susvisé ainsi que le paiement des honoraires dus à l'agence immobilière mandatée par les propriétaires pour la vente dudit bien, s'élevant à 43 773,60 euros TTC.

**5.11 Vente à l'euro symbolique à Côte d'Azur Habitat d'un local dépendant de la copropriété Madeleine Sabatier sise à Nice, 280, boulevard de la Madeleine. Bail emphytéotique consenti par Côte d'Azur Habitat à la ville de Nice sur ce local.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente à l'euro symbolique à Côte d'Azur Habitat d'un local situé au rez-de-chaussée d'un immeuble sis à NICE, 280, boulevard de la Madeleine, cadastré section CR n° 290 en contrepartie du maintien dans ce local du centre socio-culturel municipal de la Madeleine, aux termes d'un bail emphytéotique de 99 ans consenti par Côte d'Azur Habitat à la ville de Nice à l'euro symbolique.

**5.12 Vente à Côte d'Azur Habitat d'un terrain sis à Saint Jean d'Angely avenue des Diables Bleus, en vue de la réalisation de logements sociaux, du foyer logements du C.C.A.S. et d'une crèche. Délibération de principe. Autorisation de déposer le permis de construire nécessaire. Délibération du Conseil municipal n° 5.3 du 10 novembre 2006 à rapporter.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le principe de la vente à Côte d'Azur Habitat d'une emprise de 2 220 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section IR n° 600p et 687p, sises avenue des Diables Bleus, en vue de la construction de logements sociaux (environ 35) et d'un foyer logements pour le CCAS (environ 70 logements). Le prix de vente est celui estimé par les services fiscaux, soit la somme de 1 776 000 euros. Il convient également d'autoriser Côte d'Azur Habitat, maître d'ouvrage unique, à déposer la demande de permis de construire.

**RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**6.1 Plan de relance. Modification des modalités de paiement de la subvention municipale aux propriétaires pour les ravalements de façades. Convention type à intervenir entre la ville de Nice et les propriétaires.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir modifier les modalités de versement de la subvention municipale en faveur des ravalements de façades afin que la ville de Nice contribue au plan de relance pour l'année 2009.

**6.2 Retrait de la délibération n° 6.1 du 13 février 2009. Autorisation de signature d'un  
(ex 20.2) protocole d'accord, autorisation de signature d'un bail d'habitation pour un appartement de type F3 situé au 1er étage de l'immeuble sis 18 rue de l'Abbaye**

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter la délibération n° 6.1 du 13 février 2009 et d'autoriser la signature d'un protocole transactionnel ainsi que celle d'un bail d'habitation pour un appartement situé au 1er étage d'un immeuble situé 18 rue de l'Abbaye à Nice.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,  
ADJOINT AU MAIRE**

**7.1 Subventions à Côte d'Azur Habitat pour les réhabilitations des résidences Madeleine Sabatier et Anémones. Convention à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réhabilitation de deux programmes de Côte d'Azur Habitat: Madeleine Sabatier et Les Anémones. La participation de la ville de Nice pour ces deux opérations s'élève à 1 952 811 euros.

**7.2 Subventions à Côte d'Azur Habitat pour les acquisitions-améliorations des immeubles sis 2, rue de Villeneuve - 2, rue Miollis et 12, rue des Anciens Combattants en Afrique du Nord. Conventions à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat pour ces trois programmes.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition amélioration de logements sociaux par Côte d'Azur Habitat: 10 logements sis 2, rue Villeneuve, 14 logements sis 2 rue Miollis, et 11 logements sis 12, rue des Anciens Combattants en Afrique du Nord. La participation financière de la Ville pour ces opérations s'élève à 1 889 415 euros.

**7.3 Modification des modalités de paiement de la subvention municipale pour différents programmes de logements sociaux - Avenants aux conventions à intervenir entre la ville de Nice et les organismes sociaux concernés.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver 12 avenants entre la ville de Nice et des opérateurs de logements sociaux (CAH, ERILIA, ICF Sud Est Méditerranée, LOGIREM, LOGIS Familial et Phocéenne d'habitation) pour des opérations validées en Conseil municipal. Il est proposé de modifier les modalités de paiement des subventions afin de s'inscrire dans le plan de relance en favorisant les dépenses d'investissement.

**7.4 Subvention à ICF Sud-Est Méditerranée pour l'acquisition-amélioration de 16 logements sis 8, boulevard Jean Baptiste Vérany. Convention à intervenir entre la ville de Nice et ICF Sud-Est Méditerranée.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à la SA ICF Sud Est Méditerranée pour l'acquisition-amélioration de 16 logements sis 8, boulevard Jean Baptiste Vérany. La participation financière de la ville s'élève à 169 654 euros. Après subvention du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU), la participation réelle de la ville sera de 65 654 euros.

#### **7.5 Admissions en non valeur de produits irrécouvrables- Exercice 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'admission en non valeur des titres de recettes émis par la ville de Nice pour lesquels le Receveur des finances a épuisé toutes les voies de recouvrement dont il dispose.

#### **7.6 Avenant N° 1 à la convention portant autorisation pour le personnel de CETE MEDITERRANEE de fréquenter le restaurant municipal Riquier.**

Une convention lie la ville de Nice au laboratoire CETE MEDITERRANEE (Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement) et à la NAGRAM (Nouvelle Association de Gestion du Restaurant Administratif des Milles) depuis le 6 février 2008. Elle a pour objet d'autoriser l'accès au restaurant municipal Riquier de 12 agents dudit laboratoire. Il est proposé au Conseil municipal de conclure un avenant afin d'augmenter de sept le nombre de personnes autorisées à déjeuner au restaurant municipal, portant ainsi le nombre total de convives à 19.

#### **7.7 Participation de la ville au plan de relance gouvernemental.**

Il est demandé au Conseil municipal d'apporter une réponse de principe au projet de plan de relance mis en place par le gouvernement, et tendant à apporter un soutien financier en anticipant le versement du fonds de compensation pour la TVA.

#### **7.8 Subvention à Côte d'Azur Habitat pour la construction de 20 logements sis 52, boulevard Las Planas. Convention à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à Côte d'Azur Habitat pour la construction de 20 logements sociaux sis 52, boulevard de Las Planas. La ville de Nice participera à hauteur de 246 000 euros pour cette opération. Après subvention du FAU, la participation réelle de la Ville sera ramenée à 116 000 euros.

#### **7.9 Subvention à Nouveau Logis Azur pour la construction de 21 logements sis 21, route de Canta Galet. Convention à intervenir entre la ville de Nice et Nouveau Logis Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention municipale à la SA Nouveau Logis Azur pour la construction de 21 logements sociaux sis 21, route de Canta Galet. La participation financière de la ville s'élève à 300 300 euros. Après subvention du FAU, la participation réelle de la ville sera de 121 800 euros.

#### **7.10 SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T4, 3ème étage, 63 rue Auguste Pégurier 06200 Nice - Garantie d'un emprunt PLA-Intégration Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 74 337 euros.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder des garanties d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration Label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 74 337 euros. Cela permettra l'acquisition-amélioration d'un appartement de type T4, au 3ème étage du 63 rue Auguste Pégurier à Nice.

**7.11 Information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire au titre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.

**7.12 Sarl Club Hippique de Nice : Annulation de la délibération n° 9.4 du 29 février 2008 - Garantie à hauteur de 80 % d'un emprunt de 1 700 000 euros**

Il est proposé au Conseil municipal, d'une part d'annuler la délibération n° 9.4 du 29 février 2008 et la convention de garantie correspondante, et d'autre part d'accorder sa garantie, à hauteur de 80 % à la Sarl club hippique de Nice pour le remboursement d'un emprunt de 1 700 000 euros destiné à financer la construction et l'aménagement de bâtiments et terrains, conformément à l'engagement de la Ville dans le cadre de la délégation de service public du centre équestre de Nice, 368 route de Grenoble.

**7. Programme d'investissement de la Ville - Demande de subvention au Conseil Régional.**

**7. Programme d'investissement de la Ville - Demande de subvention au Conseil Général.**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,  
ADJOINT AU MAIRE**

**9.1 Relation Ville de Nice / associations relevant du domaine de la santé publique - subventions à cinq associations au titre de l'exercice 2009**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2009, le versement et la répartition de la participation financière de la ville de Nice d'un montant de 5 500 euros, au bénéfice de cinq associations relevant du domaine de la santé publique, afin de soutenir leurs activités en faveur de la population pour l'année 2009.

**RAPPORTEUR : MADAME AGNES RAMPAL,  
ADJOINT AU MAIRE**

**10.1 Construction de l'extension de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS) - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours conclue avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention ville de Nice / Conseil régional relative au financement de la construction de l'UFR STAPS à Nice.

**10.2 Construction de la tranche 3 de l'université Saint Jean d'Angely à Nice - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement conclue avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement ville de Nice / Conseil régional relative à la construction de la Maison des Sciences de l'Homme sur le site Saint-Jean-d'Angely.

**10.3 Contrat de projets Etat-Région 2007/2013 - Tranche 3 de l'université de Saint Jean d'Angely - Avenant n°9 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°9 à la convention de maîtrise d'ouvrage à conclure avec l'Etat précisant les conditions de sa participation financière sur l'année 2009 à la réalisation de la 3ème tranche de l'université de Saint Jean d'Angely à Nice.

**10.4 Adhésion de la ville de Nice à l'association des villes universitaires de France - Attribution de subventions dans le cadre de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la culture scientifique**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la ville de Nice à l'association des villes universitaires de France et l'attribution de subventions dans le cadre de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la culture scientifique.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,  
ADJOINT AU MAIRE**

**11.1 Création d'un tarif pour l'utilisation des sanitaires automatiques de la ville de Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal de créer un tarif d'utilisation par les usagers des sanitaires automatiques qui seront implantés sur le territoire de la Ville.

**11.2 Procédures d'affermage de quatre délégations de service public de toilettes publiques (Château, Parc des Arènes de Cimiez, Plage du Centenaire, Plage du Forum) - Attribution des affermages - Adoption des termes du contrat.**

**Attribution d'une indemnité mensuelle de 150 euros aux exploitants de quatre autres toilettes publiques Bambou plage, Beau-Rivage, Cours Saleya et Descente Crotti.**

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les affermages, pour une durée de 3 ans, des quatre toilettes publiques suivants : Château, Parc des Arènes de Cimiez, Plage du Centenaire, Plage du Forum et d'adopter les termes du contrat. Il est également proposé au Conseil municipal d'attribuer une indemnité de 150 euros par mois aux exploitants de quatre autres toilettes publiques (Bambou Plage, Beau-Rivage, Cours Saleya, Descente Crotti) compensant la gratuité des enfants de moins de 12 ans.

**11.3 Adhésion de la ville de Nice à l'association "Office du commerce de Nice" en cours de constitution**

Aux termes de la charte du 27 novembre 2008 signée entre la ville de Nice et la Fédération du commerce niçois et azuréen, la mise en place d'un office du commerce, ayant pour objectifs de soutenir la fonction commerciale, de porter le commerce au travers d'une politique d'animation forte et de développer l'attractivité des commerces de Nice était expressément prévue. La ville de Nice, en partenariat avec la Fédération du Commerce Niçois et Azuréen, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes et l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice a donc décidé de créer une association de type loi de 1901 destinée à porter cet office et à mener à bien les actions destinées à la réalisation de son objet. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville de Nice à l'association "Office du Commerce de Nice" en qualité de membre fondateur, d'agréer le projet de statuts, d'autoriser leur signature par la Ville et de désigner les deux administrateurs qui représenteront la Ville au sein du conseil d'administration.

**11. Instauration du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux et terrains à vocation commerciale. Compte-rendu des travaux et point d'étape.**

**RAPPORTEUR : MADAME MARTINE OUAKNINE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**12.1 Commission consultative des services publics locaux - Recensement de l'état des travaux réalisés pour l'année 2008.**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2008.

**12.2 Renouvellement d'adhésion à diverses associations.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement d'adhésion de la ville de Nice à diverses associations pour l'année 2009 et d'autoriser le paiement de leurs cotisations.

**12.3 Ascenseurs du Château - Avenant n° 1 - Modification de la grille tarifaire.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la gratuité de transport dans les ascenseurs du Château pour les personnes détentrices d'une carte d'invalidité.

**12.4 Commission consultative des services publics locaux- Nouvelle désignation des membres de la commission**

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au renouvellement de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), dans le respect de la représentation proportionnelle.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**13.1 Rénovation du gymnase Brancolar : demande de subventions**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à demander des subventions auprès des collectivités territoriales et partenaires institutionnels pour la rénovation du gymnase Brancolar.

**13.2 Demandes de subventions pour la rénovation du stade de l'ouest, la rénovation du terrain n° 6 du stade des Arboras et la rénovation des deux terrains de football, de la piste d'athlétisme et des aires d'athlétisme du complexe sportif de la Lauvette.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général et des Fédérations sportives concernées pour la réalisation d'un terrain synthétique nouvelle génération sur le terrain n° 6 du stade des Arboras, pour la rénovation du stade de l'Ouest, et pour la rénovation des deux terrains de football, de la piste d'athlétisme et des aires d'athlétisme du complexe sportif de la Lauvette.

**13.3 Travaux de rénovation de la halle du parc des sports Charles Ehrmann - demandes de subventions**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la ville de Nice à demander des subventions auprès des collectivités territoriales et partenaires institutionnels pour la rénovation complète de la halle du parc des sports Charles Ehrmann.

**13.4 Attribution d'une subvention à l'association Nice sport méditerranée pour l'organisation du Trail de la Colmiane - Grand Prix de la ville de NICE - course pédestre organisée le 27 juin 2009**

Le trail de la Colmiane est une course pedestre ouverte à tous qui se déroule sur 20 kilomètres sur le territoire communal de Valdeblore. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Nice Sport Méditerranée pour l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le 27 juin 2009.

**13.5 Relation ville de Nice / Avenant n°4 Taekwondo Nice academy - Modification avenant n° 2**

Il est proposé au Conseil municipal de valider la modification proposée suite à une erreur matérielle intervenue dans la rédaction de l'article 3 "modalités de versement de la subvention annuelle" de l'avenant n°2.

**13.6 Création de nouveaux tarifs pour l'exploitation du complexe sportif Jean Bouin**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de nouveaux tarifs pour l'exploitation du complexe sportif Jean Bouin.

**13.7 Trial Indoor International de Nice - 28 mars 2009 - Convention d'objectifs entre la ville de Nice et l'association Moto Club de La Gaude.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien de la ville de Nice à l'organisation du Trial International indoor du samedi 28 mars 2009 au palais Nikaïa par l'octroi d'une subvention de 15 000 euros, l'exécution de prestations en nature à titre gracieux et la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Moto Club de La Gaude.

**13.8 Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la ville de Nice et l'Université de Nice Sophia-Antipolis pour l'occupation des locaux sportifs de l'UFR STAPS.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la ville de Nice à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation des locaux de l'UFR STAPS.

**13.9 Approbation d'une nouvelle convention type pluriannuelle pour l'utilisation, hors temps scolaire, des gymnases des collèges niçois par la ville de Nice**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une nouvelle convention type pluriannuelle autorisant la ville de Nice à utiliser les équipements sportifs de certains collèges niçois, hors temps scolaire, au profit des associations sportives niçoises.

**13.10 Relation ville de Nice / Association azur judo Nice - non conventionnée - Attribution subvention de fonctionnement 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros en faveur de l'association Azur Judo Nice.

**13. Délégation de service public du centre équestre de Nice - avenant n° 3**

**13. Organisation des rencontres FRANCE / PORTUGAL le 17 juin 2009, qualificative à l'Euro 2010 de hand-ball et FRANCE / ARGENTINE le 21 juin 2009, qualificative à la phase finale de la ligue mondiale de volley-ball.**

**RAPPORTEUR : MADAME SANDRINE FILIPPINI,  
ADJOINT AU MAIRE**

**14.1 Relations Ville de Nice / Associations relevant du domaine des affaires sociales / handicap - Subventions diverses à dix (10) associations au titre de l'exercice 2009**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2009, la répartition de la participation financière de la ville de Nice d'un montant de 41 000 euros, au bénéfice de dix (10) associations relevant du domaine social, oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, afin de soutenir leurs activités pour l'année 2009.

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE MARTINAUX,  
ADJOINT AU MAIRE**

**16.1 Protocole d'accord relatif au pilotage et aux travaux de l'espace partagé de santé publique.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les bases d'un protocole d'accord avec les partenaires institutionnels de la santé publique, afin de créer et faire vivre ensemble un espace partagé de santé publique, concept novateur en France et en Europe.

**16.2 Relations Ville de Nice/ Associations relevant du domaine des Affaires Sociales. Subventions diverses à trente trois (33) associations relevant du domaine des affaires sociales au titre de l'exercice 2009**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2009, la répartition de la participation financière de la ville de Nice d'un montant de 102 100 euros, au bénéfice de trente trois (33) associations relevant du domaine social pour soutenir leurs activités pour l'année 2009.

**16.3 Relations Ville de Nice/Associations relevant du domaine des affaires sociales - Conventions d'objectifs et avenants pour l'attribution de subventions à sept (7) associations au titre de l'exercice 2009**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions d'objectifs et les avenants aux conventions d'objectifs passés avec sept (7) associations afin de soutenir les activités d'intérêt public et social qu'elles conduisent. Il est également proposé au titre de l'exercice budgétaire 2009 la répartition et l'attribution de la participation financière de la ville de Nice d'un montant total de 510 000 euros au bénéfice de ces associations relevant du domaine social.

**16.4 Participation de la ville à la célébration des noces d'Or, de Diamant, de Platine et Centenaires**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la participation de la ville de Nice à la célébration des noces d'Or, de Diamant, de Platine et des centenaires résidant sur la commune de Nice. Le coût total afférent à chaque manifestation n'excèdera pas 150 euros.

**16.5 Opérations de collectes de sang en 2009- Prise en charge de moyens logistiques**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le soutien de la ville de Nice à l'occasion de trois opérations de collectes de sang, qui se dérouleront à Nice en 2009, par la prise en charge de moyens logistiques.

**16.6 Maison des parents et des enfants : Convention ville de Nice / Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, relative au Lieu d'accueil enfants parents. Demande de subventions**

Dans le cadre du partenariat établi entre la ville de Nice et la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes (CAFAM) relative au lieu d'accueil enfants-parents, la CAFAM a proposé son soutien à la Ville au titre d'une convention. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention relative au fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents et à la participation financière de la CAFAM.

**16.7 Modalités de mise en oeuvre de l'Atelier santé ville.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de mise en oeuvre et d'organisation de cette instance en vue du dépôt du dossier de présentation auprès du Préfet et de la sollicitation d'une aide financière de la Délégation interministérielle à la Ville. Par délibération n° 9.2 du 19 décembre 2008, la ville de Nice a approuvé le principe de création d'un Atelier santé ville et de désignation d'un coordinateur.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,  
ADJOINT AU MAIRE**

**17.1 Dénomination de l'école maternelle DIGUE 2 : "les P'tits Loups".**

Il est proposé au Conseil municipal que l'école maternelle Digue des Français 2 soit désormais dénommée "maternelle Les P'tits Loups".

**17.2 Versement du solde de subvention pour l'exercice 2009 - CEDAC - ESPACE MAGNAN**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution du solde de la subvention annuelle au bénéfice des associations : "le groupement des Cedac" et "l'Espace Magnan". Ces associations ont déjà reçu un premier acompte de subvention autorisé par le Conseil municipal du 19 décembre 2008 afin de leur permettre de fonctionner durant le premier trimestre 2009.

**17.3 Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes d'aide aux temps libres pour les accueils de loisirs et séjours vacances 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes la nouvelle convention d'aide aux temps libres pour l'année 2009.

**17.4 Poste d'éducateur spécialisé à l'école publique du "Château" - Augmentation de la subvention - Avenant à la convention Tripartite.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention au bénéfice de l'association PEP 06 afin de financer le salaire et les charges de l'éducateur spécialisé qui intervient à l'école spécialisée du Château. Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention tripartite initiale en date du 16 juin 1995, afin de fixer dans cet acte le montant de la subvention.

**17.5 Modifications de la délibération du 20 mai 2005 portant création des secteurs scolaires des écoles communales publiques du 1er degré concernant les secteurs scolaires des établissements suivants : Chalet des Roses - Rosa Bonheur - Saint Pierre d'Arène - Aquarelle - Bon Voyage - Orangers - Saint Charles.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter que soient prises en considération à compter de la rentrée 2009 les modifications des secteurs scolaires Chalet des Roses, Rosa Bonheur, Saint Pierre d'Arène, Aquarelle, Bon Voyage, Orangers, et Saint Charles. Il est également proposé au Conseil municipal de modifier la délibération initiale n°10.5 du 20 mai 2005.

**17.6 Participation de la ville de Nice aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association - Forfait communal année 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir, pour l'année 2009, la participation de la ville de Nice pour les enfants niçois scolarisés dans les écoles niçoises sous contrat d'association à 1 290 euros par enfant en maternelle et 868 euros par enfant en élémentaire.

**17.7 Restauration scolaire : participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques niçoises - année scolaire 2008/2009.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le forfait communal relatif aux frais de fonctionnement appliqué aux communes extérieures pour l'année scolaire 2008/2009.

**17.8 Contrat Enfance Jeunesse : validation du programme 2009 - versement du 2ème acompte des subventions 2009**

Il est proposé au Conseil municipal de régulariser cette situation sur le 2ème acompte 2009. Afin de répondre aux besoins recensés, la ville souhaite développer le dispositif par l'accroissement d'activités de loisirs permettant un rayonnement sur l'ensemble de la Commune, et proposer aux jeunes niçois des activités qualitatives et variées. La Ville et les associations partenaires du dispositif proposent des interventions sur tous les temps extrascolaires. Afin d'affirmer une politique de loisirs à destination de la jeunesse, la Ville s'est inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF. Le bilan 2008 fait apparaître des différences entre les actions réalisées et les subventions prévisionnelles versées.

**17.9 Projet de classes européennes - subventions pour trois appariements - constitution d'un comité de sélection des projets - Convention avec l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE).**

Il est proposé au Conseil municipal de décider du principe de la création d'un comité de sélection (ville/Inspection d'académie) pour le départ à l'étranger de classes élémentaires et l'attribution de subventions à trois classes qui partiront en Angleterre en juin 2009.

**RAPPORTEUR : MADAME FRANÇOISE MONIER,  
ADJOINT AU MAIRE**

**18.1 Mise à disposition de places d'accueil dans la crèche de Colomars : Convention ville de Nice / SIVOM Val de Banquière.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention à intervenir pour la réservation des deux places d'accueil. En vue de répondre aux besoins d'accueil des familles résidant à Nice dans les quartiers limitrophes de la commune de Colomars, le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) Val de la Banquière a proposé à la ville de Nice de réserver deux places d'accueil dans l'établissement Petite Enfance dénommé "Les P'tits Bouts", qu'il gère à Colomars, la convention entre la ville de Nice et le SIVOM ayant expiré.

**18.2 Relais assistantes maternelles - 32, avenue Malausséna et 2 bis rue Smolett : Conventions d'objectifs ville de Nice / Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes. Demande de subventions.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le renouvellement des conventions concernant deux relais assistantes maternelles (32 avenue Malausséna et 2 bis rue Smolett) avec la Caisse d'allocations familiales, pour la période 2009-2011. Au travers de ces conventions, la CAF subventionne notamment le fonctionnement des relais assistantes maternelles.

**18.3 Mise à disposition de places d'accueil dans la crèche hospitalière de l'Archet :  
Convention ville de Nice / C.H.U.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention. En vue de répondre aux besoins en matière d'accueil des enfants de l'ouest de la ville, le centre hospitalier universitaire (CHU) a accepté de mettre à la disposition de la ville de Nice 14 places d'accueil permanent sur 220 jours annuels, dans la crèche du groupe hospitalier l'Archet, la convention liant la ville au CHU ayant expiré.

**18.4 Extension d'affiliation de la Recette des Finances de Nice Municipale à la C.R.T  
(Centrale de Remboursement des Titres) pour l'acceptation des chèques  
d'accompagnement personnalisé.**

Il est proposé au Conseil municipal d'étendre la possibilité d'acceptation des CAPS à la Recette des Finances de Nice Municipale pour les cas où les encaissements n'auraient pas pu être effectués directement par les quatre régisseurs. Par délibération n° 18.2 du 19 décembre 2008, la ville de Nice a accepté le paiement des prestations de la Petite Enfance au moyen de CAPS (chèques d'accompagnement personnalisés) et a approuvé l'affiliation des quatre régies du service de la Petite Enfance à la Centrale de remboursement des titres, organisme chargé de traiter les demandes de remboursement.

**18.5 Relations ville de Nice - associations relevant du domaine des affaires sociales - secteur  
petite enfance - Subventions attribuées au titre de l'exercice 2009 à six associations sous  
conventions d'objectifs dans le cadre du contrat Enfance - Jeunesse, volet enfance.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2009, la répartition de la participation financière de la ville de Nice d'un montant de 2 413 294 euros au bénéfice de 6 associations relevant du domaine social (secteur petite enfance) pour soutenir leurs activités pour l'année 2009.

**18.6 Travaux de création et de restructuration dans les établissements de la Petite Enfance -  
Demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-  
Maritimes (C.A.F.A.M).**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes des subventions pour des études de travaux, pour la rénovation et la restructuration des établissements "petite enfance" existants, et pour la création ou l'extension de nouveaux établissements.

**18.7 Mise à disposition au bénéfice de la ville de Nice de 10 places d'accueil au sein de la future crèche inter-entreprises gérée par la Société People et Baby, au 30-34 avenue Henri Matisse.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une mise à disposition, en vue de répondre aux besoins en matière d'accueil des enfants de l'ouest de la ville. La société People and Baby, opérateur privé expérimenté dans la création et la gestion de crèches d'entreprises et de collectivités, envisage d'ouvrir début mai 2009 une structure de 15 places, et propose de mettre à disposition de la ville de Nice 10 places d'accueil au prix de 9 022 euros T.T.C la place par an.

**18.8 Mise à disposition au bénéfice de la ville de Nice de 16 places d'accueil au sein de la future crèche inter-entreprises gérée par la société 1,2,3 Soleil - au 59, rue de la Buffa.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une mise à disposition, en vue de répondre aux besoins en matière d'accueil des enfants du centre ville. La société 1,2,3 Soleil, opérateur privé expérimenté dans la création et la gestion de crèches d'entreprises et de collectivités, envisage d'ouvrir en juin 2009 une structure de 37 places et propose de mettre à la disposition de la ville de Nice 16 places d'accueil au prix de 10 700 euros T.T.C la place par an.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE-PAUL LEONELLI,  
ADJOINT AU MAIRE**

**19.1 Nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges. Demande de subvention pour l'année 2009.**

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil général des Alpes-Maritimes pour le nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges.

**19.2 Convention avec la SNCF pour le nettoyage des talus ferroviaires par la ville de Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention établie avec la SNCF afin de permettre le nettoyage des talus ferroviaires par la ville de Nice.

**RAPPORTEUR : MADAME JANINE GILLETTA,  
ADJOINT AU MAIRE**

**20.1 Autorisation d'occupation de locaux situés sur le quai n°1 de la station terminus Las Planas, consentie par Nice Côte d'Azur à la ville de Nice, pour l'installation d'un poste de police municipale**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la mise à disposition par Nice Côte d'Azur à la ville de Nice de surfaces prévues pour des commerces et non utilisées, afin de mettre en place un poste de police municipale pour assurer la sécurité des lieux et des usagers du tramway.

**20.2 = 6.2**

**20.3 Renouvellement de la mise à disposition gracieuse au profit de la Confédération Française Démocratique du Travail, Union Départementale des Alpes-Maritimes, d'une partie du bâtiment communal situé 12 boulevard Delfino à Nice**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention d'une durée d'un an renouvelable, par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans, à titre gracieux, avec la C.F.D.T, pour des locaux entièrement communaux situés 12 rue Delfino, qu'elle occupe depuis 1982 et partage avec la halte-garderie « Lou Parpailloun».

**20.4 Mise à disposition à titre gratuit de locaux sis 21 boulevard Carnot au bénéfice de l'association NICE ELITE SPORT**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation consentie à titre gratuit au profit de l'association Nice Elite Sport pour des locaux sis 21 boulevard Carnot.

**20.5 Mise à disposition à titre gratuit du local municipal sis 12 rue Saint Joseph au bénéfice de l'association Banque d'Instruments de Musique B.I.M - présidée par madame Elisabeth TOURAILLE**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation au profit de l'association Banque d'Instruments de Musique, représentée par madame Elisabeth TOURAILLE, association à vocation culturelle et sociale pour un local sis 12, rue St Joseph à Nice.

**20.6 Conclusion d'un bail emphytéotique entre l'association Caisse d'encouragement missionnaire et la ville de Nice, portant mise à disposition de locaux sis 19, rue Paul Déroulède/14, boulevard Victor Hugo, en vue de la création d'un jardin d'enfants.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la signature du bail emphytéotique entre l'association Caisse d'encouragement missionnaire et la ville de Nice, portant sur la mise à disposition de locaux bruts de décoffrage et d'y aménager une crèche.

**20.7 Mise à disposition à titre gratuit d'un appartement à usage exclusif de local associatif situé dans un immeuble sis 26, rue de la Préfecture, au bénéfice de l'association les Amis des Enfants (A.D.E).**

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention d'occupation consentie à titre gratuit au profit de l'association humanitaire les Amis des Enfants (A.D.E) pour un appartement situé au 2ème étage d'un immeuble sis 26, rue de la Préfecture, à usage exclusif de local associatif.

**20.8 Conclusion d'une convention d'occupation à titre gratuit au bénéfice de l'association Syndicale Libre (A.S.L) pour les locaux sis 455, promenade des Anglais représentant les lots 33 et 34 au sein de la ZAC Arénas.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature d'une convention d'occupation au profit de l'association Syndicale Libre (A.S.L.) pour les locaux sis 455, promenade des Anglais représentant les lots 33 et 34 au sein de la ZAC Arénas.

**20.9 Renouvellement de la location des locaux sis 22, boulevard Risso, occupés par la cinémathèque.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de renouveler le précédent contrat de location qui vient à échéance au 30 avril 2009, afin de permettre à la cinémathèque de maintenir dans les lieux son atelier de dessin animé.

**RAPPORTEUR : MADAME ANDREE ALZIARI NEGRE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**24.1 Fête de la Musique - 21 juin 2009 - prise en charge de moyens logistiques**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'organisation de la fête de la musique Place Saint Roch par l'Association des Professions Indépendantes et Libérales Nice-Est (APIL), ainsi que le soutien de la commune à cette organisation.

**RAPPORTEUR : MADAME NADIA LEVI,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**38.1 Participation de la ville de Nice aux manifestations organisées au Théâtre de Verdure pour la saison estivale 2009.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider du soutien de la ville de Nice à l'organisation de manifestations qui se dérouleront durant la saison estivale 2009 au Théâtre de Verdure.

**38.2 Ouverture d'un emploi de Directeur des autorisations d'urbanisme et des permis de construire.**

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi de Directeur des autorisations d'urbanisme et des permis de construire qui devra être en mesure de conduire et d'accompagner au plan juridique et technique l'ensemble des décisions d'urbanisme réglementaire, d'en assurer la gestion fonctionnelle dans ses composants juridiques, managériaux et financiers et veiller à la légalité des autorisations de construire et de démolir.

**38.3 Demandes de remises gracieuses de dettes en faveur de six employés municipaux**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de prononcer les remises gracieuses de dettes en faveur d'employés municipaux.

**38.4 Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Mairie de Nice et le Comité d'Activités Sociales Culturelles et de Loisirs du personnel**

Il est proposé au Conseil municipal de prendre des mesures financières afin de permettre à la Mairie de pourvoir au remplacement temporaire des agents mis à disposition à titre onéreux au Comité d'Activités Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) du personnel.

**38.5 Fin de l'écrêtement du quatrième Adjoint**

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger l'article 3 de la délibération n°7.18 du 11 juillet 2008 et son annexe 3 concernant le versement de l'écrêtement de Madame MARLAND-MILITELLO.

**38.6 Ajustement du tableau des effectifs 2009**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs, les effectifs actuels du personnel ayant été modifiés.

**38.7 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice.**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice, et à autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant, dans le cadre du transfert d'une partie de la direction adjointe du Logement et de la Rénovation Urbaine à la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur

**38.8 Mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la ville de Nice auprès de l'association Rugby Nice Côte d'Azur Université Racing (R.N.C.A.U.R)**

Il est proposé au Conseil municipal de mettre fin à la mise à disposition gratuite d'un agent de la Ville et de l'approuver à titre onéreux auprès de l'association Rugby Nice Côte d'Azur Université Racing.

**38.9 Mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la ville de Nice auprès de l'association Aigle Nautique**

Il est proposé au Conseil municipal de mettre fin à la mise à disposition gratuite d'un agent de la ville de Nice et de l'autoriser à titre onéreux auprès de l'association Aigle Nautique.